

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

PREAMBULE :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, reprise par les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a pour vocation de présenter au Conseil municipal les grandes orientations financières de la commune, précédant le vote budgétaire et permettre le débat qui n'a aucun caractère décisionnel, bien que sa présentation et le débat qu'il suscite fassent l'objet d'une délibération.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au président de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et publié sur le site internet de la commune.

Nouvelle obligation liée à la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 :
L'article 13 précise qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Sources : <http://www.economie.gouv.fr/cedef>
<http://www.collectivites-locales.gouv.fr>
Loi de finances pour 2021 (www.assemblee-nationale.fr)
Rob Nîmes métropole 2021
La Gazette des communes
Caisse d'Epargne - support à la préparation des DOB 2021
La Banque Postale. note de conjoncture

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021 - Ville de Milhaud - 18 mars 2021

Application agréée E-impulse.com

SOMMAIRE

	Page
PREAMBULE	1
<u>PARTIE I</u> : Le contexte global 2021	3
I.1 – Perspectives économiques	3
I.2 – Les mesures législatives et réglementaires	3
<u>PARTIE II</u> : La situation de la commune	5
Le respect des engagements de la campagne	5
II.1 - La section de fonctionnement	5
<i>II.1.1 - Evolution des recettes de fonctionnement</i>	5
<i>II.1.2 - Evolution des dépenses de fonctionnement</i>	8
<i>II.1.3 - l'épargne et l'autofinancement</i>	10
II.2 - La section d'investissement	11
<i>II.2.1 - Evolution des recettes d'investissement</i>	11
<i>II.2.2 - Evolution des dépenses d'investissement</i>	11
II.3 - Estimation du résultat de clôture au 31/12/2020	12
II.4 - Les restes à réaliser au 31/12/2020	12
II.5 - La situation de la dette au 31/12/2020	13
<u>PARTIE III</u> : Les orientations budgétaires	13
III.1 - Les recettes d'investissement	13
III.2 - Les opérations programmées	13
<u>PARTIE IV</u> : Les budgets annexes	14
Conclusion	14

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations budgétaires 2021 - Ville de Milhaud - 18 mars 2021

Application agréée E-impulse.com

21_RP-030-213001696-20210318-DEL_2021_03

PARTIE I : Le contexte GLOBAL

I.1 – Perspectives économiques

Après un recul d'ampleur historique en 2020, un rebond marqué de l'économie devrait permettre à l'activité de retrouver son niveau de fin 2019 au début de l'année 2022.

Après avoir connu au premier semestre une contraction de l'activité plus marquée que dans l'ensemble de la zone euro, en raison de mesures de confinement parmi les plus contraignantes, la France connaîtra un rebond plus fort au cours des trimestres suivants. Ainsi, sur la base des projections de la Banque de France et de celle de la BCE, le PIB français devrait retrouver le niveau de 2019 plus tôt que la moyenne des pays de la zone euro.

Cette projection reste affectée par d'importants aléas qui pourraient jouer à la hausse comme à la baisse. Au premier rang desquels, l'évolution de la situation sanitaire en France et dans le monde qui reste très incertaine. L'environnement international est aussi soumis à de fortes incertitudes. A l'échelle de notre pays, le plan de relance annoncé le 3 septembre par le gouvernement est de nature à soutenir l'activité mais avec une ampleur et à un horizon qui restent à évaluer.

Certaines mesures, ayant un impact positif sur la croissance, sont néanmoins déjà prises en compte ici (notamment la prolongation des dispositifs d'activité partielle, une partie des mesures en faveur de l'emploi des jeunes et le Ségur de la santé). En revanche la très forte chute de certains secteurs (tourisme, aéronautique par exemple) pourrait peser encore plus durablement sur l'activité.

Cette projection prévoit un léger fléchissement du taux d'investissement des entreprises, bien qu'assez élevé sur les trimestres à venir. On ne peut toutefois exclure que les tensions sur la situation financière des entreprises et leurs besoins en fonds propres ne freinent les dépenses d'investissement de façon plus marquée.

Les entreprises ayant largement fait appel au dispositif d'activité partielle, l'ajustement de l'emploi au choc d'activité est resté relativement contenu au premier semestre. Les destructions d'emplois ont principalement affecté l'emploi intérimaire et les contrats courts. Fin 2020-début 2021, l'emploi devrait continuer à se contracter, en décalage par rapport à la baisse de l'activité subie. Nous devrions connaître des pertes d'emplois plus pérennes dans les entreprises en difficulté. Les pertes nettes d'emplois dans l'ensemble de l'économie s'élèveraient au total à un peu plus de 800 000 fin 2020 par rapport à fin 2019.

L'emploi total commencerait à se redresser dans le courant de l'année 2021 et augmenterait d'un peu plus de 700 000 sur les deux années 2021-2022.

Après la baisse « en trompe l'œil », comme l'indique l'Insee, du chômage comptabilisé au sens du BIT pendant le confinement, le taux de chômage pourrait rebondir pour atteindre un pic autour de 11 % au premier semestre 2021, sous réserve que la population active retrouve un niveau habituel. Il repasserait sous le seuil de 10 % dans le courant de 2022. La projection du taux de chômage reste toutefois très incertaine du fait des difficultés de mesure dans les circonstances actuelles et des incertitudes pesant sur l'évaluation du niveau d'activité.

L'inflation demeurerait faible sur tout l'horizon de prévision.

I.2 – Les mesures législatives et réglementaires

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape incontournable du cycle budgétaire. Il a pour but d'éclairer les élus avant l'examen du budget de l'année à venir, leur en donnant, avec l'anticipation nécessaire, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

En application de l'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, la présentation des orientations budgétaires de la commune doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le contenu du rapport est précisé par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. On doit y trouver les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations budgétaires 2021 - Ville de Milhau - 18 mars 2021

Application agréée E-signature.com

21_RP-030-213001696-20210318-DEL_2021_03

Dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022, il est également demandé aux collectivités de participer à l'effort de réduction des dépenses publiques. La trajectoire nationale fixée pour les dépenses des administrations publiques locales (APL) repose sur une diminution attendue de 13 milliards d'euros sur l'ensemble du quinquennat par rapport à leur tendance passée. Ainsi, chaque année et pendant 5 ans, le besoin de financement des collectivités devrait diminuer de 2,6 Mds €.

Pour arriver à ces résultats, la loi de programmation 2018-2022 fixe des objectifs nationaux à l'ensemble des collectivités territoriales éligibles au travers de plusieurs dispositifs.

- Objectif de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement :

L'article 13 de la loi prévoit que l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre corresponde à un taux de croissance annuel de 1,2 %, en valeur et à périmètre constant.

- Une limitation du ratio de désendettement des collectivités :

L'article 29 prévoit, pour chaque type de collectivité territoriale ou de groupement, un plafond national de référence fixé comme suit :

- Douze années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- Dix années pour les départements et la métropole de Lyon ;
- Neuf années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

Dispositions du projet de loi de finances (PLF) pour 2021

Le 17 novembre 2020, l'assemblée nationale a adopté en première lecture avec modification le PLF pour 2021. En janvier 2021, à l'issue du vote des textes définitifs, il a fait l'objet d'une actualisation, tenant compte de l'évolution de l'environnement macro-économique.

Le projet de loi de finances pour 2021 traduit la mobilisation de l'État pour répondre à la crise liée à l'épidémie de la Covid-19 et à la récession économique sans précédent observée en 2020 (PIB en recul de - 10 % en 2020). Dans la continuité de l'année 2020, au cours de laquelle le gouvernement a mis en œuvre des mesures d'ampleur, portées par trois lois de finances rectificatives, présentées entre mars et juillet, pour limiter les conséquences économiques et sociales de la crise et amorcer la mise en œuvre du plan « France Relance », l'année 2021 sera marquée par le déploiement de ce plan pour accélérer et renforcer le rebond de l'économie, avec une croissance attendue du PIB de + 8 % en 2021.

À moyen terme, la "**soutenabilité**" de la dette devient aussi un enjeu central. La dette publique atteindrait 117,5 points de PIB en 2020, avant de redescendre légèrement à 116,2 points en 2021, selon le scénario établi par le gouvernement.

Si les règles de l'Union européenne sur la procédure de déficit excessif ont été mises en suspens jusqu'à l'an prochain, les perspectives de croissance de l'économie française sont entourées d'**aléas extérieurs défavorables**.

Au-delà du délicat exercice consistant à limiter l'impact financier la crise pour les collectivités, le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55%. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain.

Le projet de loi de finances pour 2021 déploie les crédits du Plan de relance de l'économie annoncé le 3 septembre 2020. Ce plan, doté d'un budget de 100 Md€, est construit autour de 3 priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale.

Au total, cette mission représente 36,4 milliards d'euros du plan de relance, dont 22 milliards seront décaissés en 2021. D'autres crédits sont ouverts au titre de la relance, comme la baisse des impôts de production (20 milliards, dont 10 milliards en 2021).

Les principales mesures budgétaires et fiscales du budget 2021 :

- Les mesures en faveur de la croissance verte
 - La **rénovation énergétique des bâtiments**, publics et privés, est aidée
 - La décarbonisation des entreprises industrielles est encouragée
 - Concernant les **mobilités vertes**, le "plan vélo" est accéléré

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021 - Ville de Milhau - 18 mars 2021

Application agréée E-signature.com

21_RP-030-213001696-20210318-DEL_2021_03

- Pour préserver la biodiversité, un fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé encouragera la réutilisation des friches urbaines
- Les mesures pour renforcer la compétitivité des entreprises
 - Les **impôts de production sont réduits de 10 milliards** à partir du 1^{er} janvier 2021
 - La baisse de **l'impôt sur les sociétés** est poursuivie, avec l'objectif de ramener le taux à 25% en 2022
 - Les TPE/PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) bénéficieront de mesures dédiées pour renforcer leurs fonds propres
 - Les PME et ETI bénéficieront, par ailleurs, d'un soutien à l'export
 - Des aides seront accordées pour la maîtrise et la diffusion du numérique

Dans les territoires, des projets industriels seront subventionnés par l'État en coordination avec les régions. L'inclusion numérique est également financée au travers du plan de relance.

- Les mesures en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale
 - Afin de prévenir les licenciements économiques, **l'activité partielle** va être adaptée au redémarrage progressif de l'économie à travers le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD), pouvant aller jusqu'à 24 mois.
 - Nouvelles aides pour l'embauche
 - Aide exceptionnelle pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans
 - Aide exceptionnelle pour l'embauche de personnes en contrat d'alternance
 - Enfin, la baisse des impôts des ménages se poursuit : en 2021, en France, les 20% des ménages les plus aisés verront leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers. En 2023, la taxe d'habitation sera supprimée pour tous les ménages.

PARTIE II : LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2021 DE LA VILLE

LE RESPECT DES ENGAGEMENTS DE CAMPAGNE

L'analyse rétrospective de la santé financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en fonctionnement de la commune qu'en matière d'investissement.

En effet, la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen termes ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

Depuis 7 ans, la ligne directrice de la Municipalité est toujours la même en matière de gestion financière de la commune : gérer au mieux et dans l'intérêt des milhudois les charges de fonctionnement, en optimisant les dépenses (1 euro dépensé = 1 euro utile), en cherchant systématiquement des économies tout en gardant la qualité des prestations. Investir dans des projets bénéfiques à la commune et aux milhudois.

Ces résultats doivent aussi concourir à la maîtrise de l'épargne nette (épargne brute moins remboursement du capital de la dette)

Les efforts se poursuivront pour compenser l'affaiblissement de l'épargne brute, victime de la baisse continue des dotations de l'état et contenir au mieux les augmentations des charges, malgré l'inflation.

II.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

II.1.1 - Evolution des recettes de fonctionnement

La crise sanitaire et économique actuel a modifié depuis un an la méthode de travail en matière de prévisions que chaque commune doit envisager chaque début d'année. La commune de Milhaud n'échappe pas à cette situation.

La méthode doit consister à se projeter avec le contexte sanitaire qui ne cesse malheureusement de changer, en fonction de l'évolution du virus.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021 - Ville de Milhaud - 18 mars 2021

Application agréée E-signature.com

21_RP-030-213001696-20210318-DEL_2021_03

Etablir des estimations financières sans connaître une situation à court terme s'avère délicat.

Dans ce contexte, nous devons être prudents dans l'estimation des ressources de fonctionnement de la commune. Malgré un sursaut dans les recettes de dotations, participations et subventions, il est raisonnable d'envisager un maintien des ressources communales, en prenant comme hypothèse :

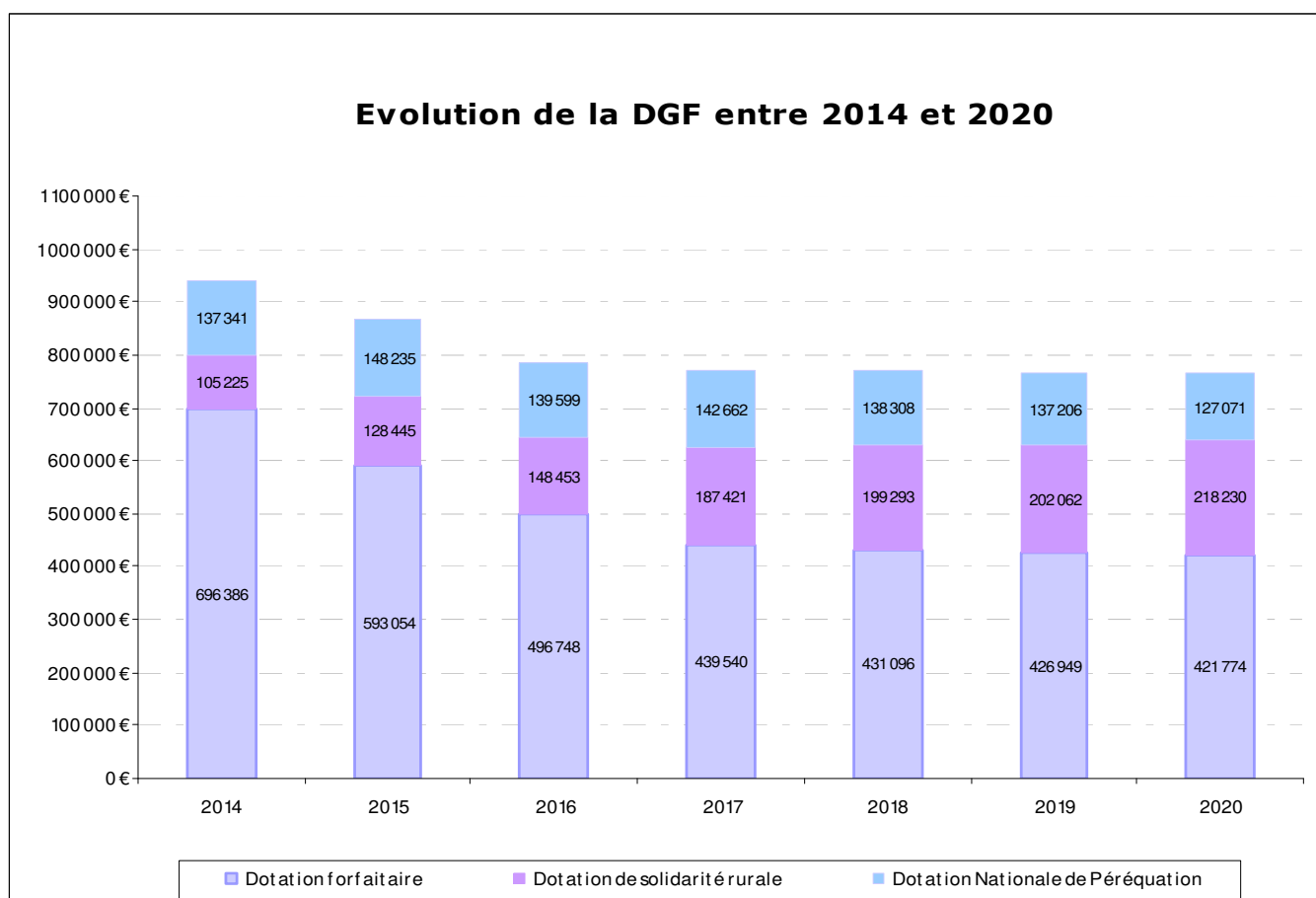
- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal
 - Une stagnation des produits fiscaux (constructions nouvelles, changement de destination, tassement des bases, procédure de valorisation des bases fiscales engagée par la commune, ...)
- Un niveau des concours financiers de l'Etat au niveau de ceux de 2018.

Tableau de la DGF depuis 2014 jusqu'à la prévision 2021

DGF perçue	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Evolution en valeur	938 952	869 734	784 000	769 623	768 697	894 046	767 075	767 000

Histogramme de l'évolution de la DGF de 2014 à 2021

Le montant de la DGF 2021 n'étant pas disponible au moment de l'édition, nous prendrons une hypothèse prudente 767 000 €, soit la même base que 2020



LES RECETTES D'ORIGINE FISCALES

La loi de finance 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le territoire (Taux 2020 de 24,65 pour le Gard).

Le montant des bases des taxes 2021 n'étant pas notifié au moment de l'édition, nous prendrons une hypothèse prudente de recette attendue de 2 835 000 €, soit sensiblement le même montant que 2020.

La Ville entend maintenir les taux d'imposition en 2021 au niveau des dernières années.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021 - Ville de Milhaud - 18 mars 2021

Application agréée E-signature.com

LA FISCALITE REVERSEE

Il s'agit des reversements effectués par Nîmes Métropole et qui correspondent à :

Tableau des AC+DSC+FPIC de 2014 à 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Estimation 2021
AC	827 962	892 312	844 030	797 013	722 417	824 394	776 602,81	770 983
DSC	50 795	50 795	50 795	50 795	50 795	50 795	*	104 620
FPIC	85 401	115 227	138 722	133 699	130 654	130 000	122 018	125 000
Total	1 041 922	1 058 334	1 033 334	981 507	906 886	1 005 189	898 620,81	1 000 603

54 620,67 € relatifs à la DSC 2020 seront perçus en 2021.

L'attribution de compensation AC

La dotation de solidarité communautaire DSC

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC, alimentés par les agglomérations dont la richesse fiscale est supérieure à 90% de la moyenne de leur strate démographique, ensuite réparti.

Pour rappel, Tableau de détail des prélèvements sur AC avant versement 2020 :

Détail des prélèvements sur AC avant versement*	2020
Attribution de Compensation initiale	909 722,76
Régularisation 2019	5 800,88
Prélèvement sur compétences transférées	93 259,00
<i>Zones d'activité économique</i>	41 129,00
<i>pluvial</i>	32 832,00
<i>GEMAPI</i>	19 298,00
Prélèvement /prestations de services	45 480,17
<i>Plateforme « administrative »</i>	2 253,40
<i>Centrale d'Achat mercatura</i>	-
<i>CEP</i>	843,80
<i>CIUVP</i>	15 376,31
<i>Pôle Prévention Hygiène et Sécurité</i>	3 356,89
<i>DPD</i>	2 705,92
<i>DUIN</i>	15 212,39
<i>Pole fiscalité</i>	5 731,46
Attribution de compensation due à la commune*	776 784,47

LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le produit des droits de mutation doit être estimé avec prudence, car sujet à des variations d'un exercice à l'autre, en fonction du dynamisme du marché de l'immobilier, des variations des taux d'emprunts ou encore des difficultés à recouvrer les sommes auprès des pétitionnaires.

Tableau des droits de mutations de 2014 au BP 2020

Droits de mutation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisions 2021
	120 471	121 116	173 846	131 895	143 144	201 971	223 475	170 000

La recette de taxe locale sur l'électricité s'élève en 2020 à 116 080 €

La prévision prudente pour 2021 est arrêtée à 110 000 €

A noter qu'une grande partie de cette recette sert à la participation au syndicat mixte d'électrification du Gard (SMEG), qui contribue au financement des travaux d'électrification des communes adhérentes.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021 - Ville de Milhau - 18 mars 2021

Application agréée E-signature.com

La participation 2020 de la Ville au SMEG a été de 21 527 € contre 47 850 € en 2019 (dépense de fonctionnement – art 6554 participation aux syndicats).

La prévision pour 2021 sera de 19 733 €, un courrier du SMEG nous informe d'un taux de 17%, soit 116 080 x 17%. (Ces dernières années le taux est passé de 38% en 2019, 20% en 2020 à 17% en 2021 – de plus la base de la taxe est liée à la consommation d'électricité).

Le total du 65541 est de 45 900 €.

Dont syndicat mixte de la Région de Nîmes 6 229 €, SMEG 21 527 € Syndicat entretien alternatif bassin moyen Vistre 17 493 € et ASA Plaine Saint-Césaire 650 €.

Les montants inscrits sont des prévisions en fonction des réalisations antérieures ; la commune de dispose pas toujours des informations ou seulement de prévisions à la date de l'élaboration des budgets des sommes à devoir pour l'exercice.

Syndicat mixte de la Région de Nîmes – Estimation de 6 782 €

SMEG – Estimation de 19 733 €

ASA – Estimation de 650 €

Syndicat d'entretien alternatif du bassin moyen du Vistre – Estimation de 18 000 € (budget du même ordre que celui de 2020)

La taxe sur les pylônes électriques est estimée pour 2021 à 23 409 € (21 036 € en 2020). Pour rappel, les communes sur le territoire desquelles sont implantés des pylônes supportant des lignes électriques à très haute tension perçoivent chaque année cette imposition forfaitaire dite « taxe pylône » versée par RTE. Les montants 2021 sont fixés à 2 601 € pour chacun des 9 pylônes concernés de la commune.

Les produits des services, domaine et ventes diverses (concession cimetières, redevance d'occupation du domaine public, droits de crèche, restauration scolaire, ALSH, garderie et périscolaire).

Tableau des produits de services depuis 2014 et avec projet 2021

Produits de services	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	237 476	314 000	297 300	330 500	300 142	331 813	228 296	258 600

Bien évidemment, la crise sanitaire a un impact fort sur ces recettes (confinement, couvre-feu, suppression temporaire de certains services, ...)

Les recettes de droits scolaires (cantines des écoles/ALSH et de la crèche) sont à examiner en parallèle avec le coût du service supporté par la commune (marché de restauration scolaire et masse salariale)

Elles s'établissent à 157 503 € en 2020. Cependant les prévisions de 2020 sont maintenues en 2021, soit 190 000 € en 2021.

Les recettes à caractère sportif sont estimées en 2021 à 20 000 €, soit le même montant que le budget 2020 (réalisé 2020 : 16 973 €).

Les recettes à caractère loisir s'élèvent à 1 530 € en 2020 (passeport été, locations platanettes, ...) et sont prudemment évaluées en 2021 à 2 000 €.

Les recettes des autres organismes divers (CAF), se sont élevées à 302 242 € en 2020 pour un budget de 180 000 €, différence due à une régularisation 2019. Le montant de 200 000 € est budgété pour 2021.

II.1.2 - EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Depuis le vote de la Loi de Programmation des Finances Publiques, toutes les communes de plus de 3.500 habitants, doivent mentionner leur objectif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Le champ de cette obligation porte sur les budgets principaux et les budgets annexes. Ainsi, se trouvent dans le tableau ci-après les éléments correspondants :

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021 - Ville de Milhau - 18 mars 2021

Application agréée E-impair.com

21_RP-030-213001696-20210318-DEL_2021_03

BUDGET	Montant prévisionnel Dépenses réelles de fonctionnement BP 2020	Montant prévisionnel Dépenses réelles de fonctionnement BP 2021
BUDGET PRINCIPAL de la VILLE	5 721 713 €	5 445 210
BUDGET Annexe Parvis du gymnase	198 199 €	Budget clôturé
BUDGET Annexe Caveaux	40 000 €	106 100 € (sans Chiffrage terrassement en cours)
Total	5 959 912 €	5 551 310 €

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES OU CHARGES A CARACTERE GENERAL

Cette rubrique, qui constitue le second poste de dépenses, retrace tous les achats nécessaires au fonctionnement des services : achats de fournitures, de consommables, de prestations de services, de petits matériels, également de location de matériels, l'entretien et la réparation de divers bien, les assurances, ...

Certaines dépenses sont fixes et récurrentes et peuvent enregistrer des hausses qui s'imposent, comme l'électricité, le gaz et les carburants. Elles sont impactées par des facteurs externes tels que les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurances, des prix des contrats de maintenance des bâtiments et des équipements (véhicules, parc informatique, équipements divers des services, ...)

Cependant, l'investissement dans le programme CPE prévoit le début des économies en matière des charges d'électricité.

Ce chapitre traduit la mise en œuvre des politiques souhaitées et plus particulièrement des services offerts aux milhautois dans les domaines notamment de l'enfance, de la jeunesse, de l'insertion et de la culture.

Malgré la crise sanitaire, et tenant compte aussi du contexte budgétaire contraint, la Ville confirme sa volonté de poursuivre et pérenniser toutes les actions existantes, tout en respectant les contraintes sanitaires imposées.

Il est comme toujours d'actualité de rechercher des leviers d'économies et d'amélioration de la gestion, et agir en même temps sur des postes à budget compressible, pour dégager des marges suffisantes.

Certaines dépenses relatives aux charges générales n'ont pas été réalisées en raison de la crise sanitaire. Le montant 2020 se trouve de ce fait à la baisse par rapport aux charges générales habituelles.

En 2021, des travaux de maintenance seront toujours effectués sur les bâtiments essentiellement, les nouvelles prestations 2020 seront maintenues (chantiers d'insertion, illuminations de Noël, conseil municipal des ados, ...)

Il est donc prudent de prendre en compte le budget 2020, en rajoutant le montant de nouveaux projets 2021.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Le poste charges de personnel est le premier poste de dépenses de la Commune. Sa maîtrise est donc essentielle et doit prendre en compte la qualité du service offert aux milhautois, mais aussi les conditions de travail des agents, tout en respectant les dispositions légales en matière de droit du travail.

Il représente 3 228 006 € en 2020.

Le BP 2020 était de 3 469 284 €. L'année 2020 fut une année « réduite » en termes de dépenses salariales, moins d'emplois contractuels en raison du COVID. Des embauches sont prévues en 2021. Une prévision prudente de renouveler le BP 2020 sera envisagée pour 2021.

La masse salariale évolue sous l'effet des mesures réglementaires nationales, telles que les avancements d'échelon et de grade, les effets de la suppression des emplois aidés, les nécessaires

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021 - Ville de Milhau - 18 mars 2021

Application agréée E-signature.com

remplacements des agents absents, la progression du glissement vieillesse technicité (GVT), avancement dans la carrière des agents, augmentation des charges et cotisations sociales. 2021 verra l'adhésion au CNAS avec une cotisation annuelle par agent bénéficiaire actif.

La municipalité a créé en décembre 2020 deux nouveaux postes d'ASVP. Ces personnes travailleront conjointement avec les services de la police municipale.

L'objectif de 2021 sera de présenter un budget du personnel contenu mais réaliste, tenant compte des contraintes internes et externes :

- Suppression de postes vacants, non remplacement en cas de départ sauf emploi à forte technicité.
- Poursuite de la réorganisation de certains services et redéploiements des missions
- Remplacement des agents en arrêt maladie pour les services nécessitant le respect d'un taux d'encadrement (ATSEM, crèche, ALSH, restauration scolaire), à forte technicité (état civil, titre d'identité) ou indispensable (entretien et nettoyage des locaux).

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre intègre entre autres, les indemnités et cotisations des indemnités des élus, le versement des subventions aux diverses associations, et autres organismes tels que le CCAS, les Ets publics de coopération intercommunale, les syndicats de coopération...

Le budget 2021 sera de 395 750 €

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS

Ce chapitre intègre la pénalité SRU au titre du déficit de logements sociaux (article 55 de la loi SRU), qui a été nulle en 2020. Elle le sera à nouveau en 2021.

LES CHARGES FINANCIERES

La dette de la commune est principalement constituée de prêts à taux fixe : le capital restant dû au 31.12.2020 estimé s'établit à 4 748 825 €.

Le prêt à court terme relatif à la réalisation du gymnase SMASH, et s'élevant à 600 000 € a été remboursé en 2020.

Nature		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
66111	CHARGES FINANCIERES	242 201	221 553	211 446	194 728	181 002	186 175	177 569	162 465

En plus des intérêts de la dette strictement liée à l'investissement, le chapitre 66 comptabilise également les frais financiers dus pour les lignes de trésorerie.

Utilisation des lignes de trésorerie

Afin de faire face à la baisse des dotations depuis plusieurs années, dans l'attente des versements de subventions de l'état, et pour faire face aux dépenses relatives à la crise sanitaire, la Commune a dû faire appel aux moyens mis à disposition par l'Etat :

La ligne de trésorerie Covid de 500 000 € - tirage de 300 000 € effectué 21 septembre 2020 et remboursé le 29 décembre 2020.

La Commune dispose par ailleurs d'un accord bancaire pour une ligne de trésorerie, pour laquelle elle n'a pas fait appel depuis plusieurs années. Un tirage a été effectué le 14 Aout 2020. Le remboursement interviendra avant le 17 Juillet 2021.

II.1.3 L'EPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT

La progression très limitée des recettes de fiscalités, l'augmentation mécanique des charges ont pour conséquence une diminution mécanique de l'épargne de gestion, néanmoins, grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la ville dégagera un autofinancement brut suffisant pour ménager un équilibre et des marges de manœuvre les meilleurs possibles. Il faudra bien entendu tenir compte de l'impact de la crise économique et sanitaire qui joue encore cette année malheureusement un rôle prépondérant dans la gestion du budget de cette année.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021 - Ville de Milhau - 18 mars 2021

Application agréée E-signature.com

II.2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section investissement est l'expression comptable de l'action structurante de la municipalité, donc la mise en œuvre de son projet et programme.

Ses variations, parfois très importantes d'une année sur l'autre, dépendent du choix politique de mener des opérations patrimoniales et suivent le cadencement des programmes engagés.

II.2.1 - EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

FONDS PROPRES évolution de 2017 à 2020

Les fonds propres

<i>investissement</i>		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes		572 469	932 703	579 951	920 516	2 339 551	1 556 268	893 943
10	DOTATIONS FONDS DIVERS & RESERVE	547 469	932 703	493 597	711 673	279 441	540 656	716 811
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	25 000	0	86 354	208 843	460 110	1 015 612	177 132
16	EMPRUNTS	0	0	0	0	1 600 000	0	0

Les dotations, fonds divers et réserves :

Fonds de compensation de la tva FCTVA

Il s'agit d'une recette de réversion à hauteur de 16,404 % du montant payé par la collectivité sur ses dépenses d'investissement de N-2 éligibles et les dépenses de fonctionnement de N-2.

Pour 2021 les recettes estimées à 300 000 €.

La taxe d'aménagement TA : recette liée à la production de m² (permis de construire). Pour mémoire elle était de 74 306 € en 2017, 114 000 € en 2018, 56 088 € en 2019, 35 045 € en 2020. Une prévision raisonnable de 220 000 € sera portée au budget prévisionnel 2021, suite à la réception du courrier de la DDTM annonçant une estimation de 228 000 €.

Les excédents de fonctionnement capitalisés (excédent N-1 en partie ou totalité reversé à la section investissement). Ils dépendent avant tout de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 et de la décision politique de l'affecter partiellement ou totalement à la section investissement. La prévision 2021 sera au moins égale au déficit de la section investissement 2020 corrigée du solde des RAR.

Les subventions d'équipement :

Elles sont constituées des acomptes perçus sur les subventions allouées les réalisations de la commune.

177 132 € perçus en 2020 sur les 889 724 € prévus. Les subventions sont en attente de versement sur 2021 (cf. RAR 2020)

Pour les investissements suivants, des subventions ont été demandées :

- VAN GOGH
- TELESURVEILLANCE
- -PMR
- TBI
- CREATION CLASSE ULIS - MISE EN CONFORMITE INSTALLATIONS

....

Les autres recettes :

Il s'agit de recettes d'investissement issues de la section de fonctionnement et qui correspondent à l'amortissement des biens acquis ou constitués. Elles s'élèvent à 341 866 € en 2020

II.2.2 - EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL

L'échéance payée correspond au capital remboursé dans l'année 2020 : 970 449 €

LES IMMOBILISATION CORPORELLES : 557.343€ en 2020

Ce chapitre regroupe toutes les acquisitions de terrains, de biens, matériels et mobiliers, les travaux sur bâtiments, voiries et réseaux. On y trouve les achats immobiliers, de matériels pour les services,

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021 - Ville de Milhau - 18 mars 2021

Application agréée E-impulse.com

le matériel informatique, le mobilier, les travaux sur les différents bâtiments municipaux, les travaux de voirie, d'accessibilité, le marché CPE (réseaux électrification), les véhicules et véhicules techniques, ...

LES CONSTRUCTIONS ET IMMOBILISATIONS EN COURS

1 156 438 € ont été consacrés pour cette partie, dont 893 787 € à la construction du gymnase.

II.3 – PREVISION RESULTATS CUMULES AU 31.12.2020 DU BUDGET GENERAL

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 068 090	6 102 338
INVESTISSEMENT	2 475 183	2 148 772

II.4 – LES RESTES A REALISER 2020

Chap.	Fonction	Nature	Observations	RAR 2020
20	820	202	Etude PLU - solde de 2.868€	2 868,00
20	020	2031	ZAC Aubépin - Assistance SPL Agate -Solde de 11 898 € (montant marché 25740 - paiements 2019 de 13 842 €)	1 574,00
20	026	2031	Cimetière Maîtrise d'œuvre CEREG	7 620,00
Total chapitre 20				12 062,00
204	814	204172	SMEG	4 943,00
Total chapitre 204				4 943,00
21	020	2135	Travaux PMR début des travaux en 2021	-
21	112	2135	Travaux nouveau poste de Police municipale - reste raccordement fibre facture en attente +solde marche	7 354,00
21	3241	2135	Restauration Vitrail	6 274,00
21	026	2138	Achat de columbariums sur 2020 – Terrassement et allées pour 19 292 € engagés	19 292,00
21	211	2183	Ordinateur de Direction maternelle	728,00
21	412	2188	Pare ballons en 2020. En reste à réaliser grilles stade	2 222,00
21	412	21318	Travaux toit du vestiaire du stade	11 484,00
Total chapitre 20				47 354,00
23	814	238	SMEG	69 590,00
23	822	238	SMEG	5 033,00
Total chapitre 23				74 623,00
Total dépenses				138 982,00

Chap.	Fonction	Nature	Observations	RAR 2020
13	4111	1321	DETR Gymnase	152 013,00
13	4111	1322	Région Gymnase	262 800,00
13	4111	13251	Nîmes Métropole	103 750,00
13	020	13251	Travaux PMR Hôtel de ville	32 827,00
13	814	1328	SMEG EP uniquement (les autres déduite des factures)	26 113,00
13	822	1328	déduite facture	-
13	4141	1328	Jardin partagé	15 935,00
Total chapitre 13				593 438,00
23	4111	238	Avance SPL AGATE 300 000 euros (moins DR 26, 27 et 28)	212 307,00
Total chapitre 23				212 307,00
Total recettes				805 745,00

Solde des RAR Recettes-Dépenses **666 763,00 €**

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021 - Ville de Milhau - 18 mars 2021

Application agréée E-inpaine.com

I.5 - LA SITUATION DE LA DETTE AU 31.12.2020

Dettes au 31.12.2020 : 4 748 825 €

Estimation Population légale 2020 : 5 807 habitants 5 851 pour 2021

Encours de la dette par habitant : 818 € pour 2020 812 € pour 2021

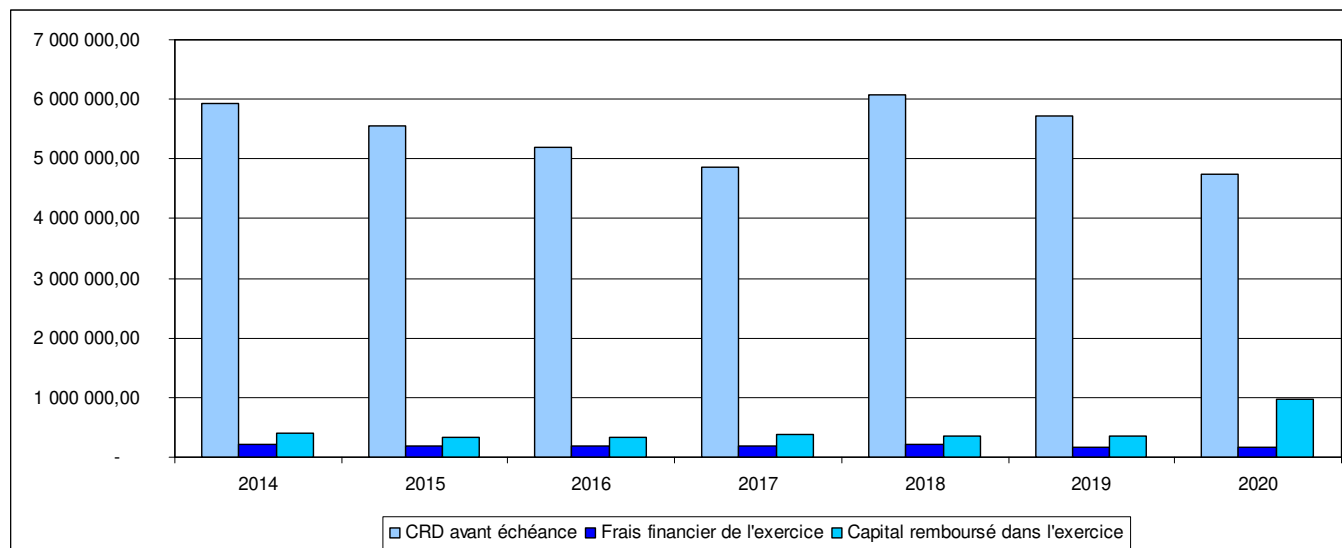
Ratio dette/habitant de la strate en 2018 : 843 €

Capital restant dû avant échéance 2021 : 4 748 825 €

Emprunt réalisé en 2020 : 0

Capital remboursé en 2020 : 970 448,53 €

Dettes au 31 décembre de l'exercice période 2014-2020



LES PERSPECTIVES D'EMPRUNT

Compte tenu du programme d'équipement prévu et des aléas, l'équilibre budgétaire pourrait nécessiter l'inscription d'un emprunt d'équilibre (divers investissements).

Cependant, ce montant sera adapté en fonction des nouveaux besoins et des éventuelles subventions obtenues. Par ailleurs, le recours à l'emprunt sera étudié en décision modificative, prioritairement sur la base de taux fixe, les conditions actuelles du marché bancaire étant encore favorables.

PARTIE III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III.1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes sont estimées et détaillées de la manière suivante :

		en €
021	Virement section fonctionnement	200 000,00
041	Opération patrimoniale (ordre)	0
10222	FCTVA	300 000,00
10226	Taxe d'aménagement	228 174,00
1068	Excédent capitalisé	326 322,03
28	Amortissement immobilisations	341 867,00
13	Subvention (notifications en attente)	254 154,00
16	Emprunts nouveaux	120 000,00
024	Produits de cession	0
	<i>RAR 2020</i>	805 745,00
	TOTAL	2 576 262,03

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations budgétaires 2021 - Ville de Milhau - 18 mars 2021

Application agréée E-inplace.com

III.2 - LES PROJETS 2021

- Parc Van Gogh
- Fin du CPE
- Accessibilité mairie
- Prism (CCAS)
- Caméras vidéoprotection
- Ecoles : remplacement menuiserie et chaudières – création classe ULIS : mise en conformité des installations & achats divers – climatisation cantine – TBI
- Police municipale : divers équipements et renouvellements équipements
- Salle des fêtes : modification installation ventilation
- Stade : remise en état des équipements
- Mairie : étanchéité toiture, remplacement menuiserie, travaux aménagement accueil

Les travaux sur l'accessibilité seront poursuivis.

Concernant le programme culturel et festivités, malgré le contexte, la commune entend maintenir un programme diversifié pour toucher un large public, et toutes les générations. La municipalité s'adaptera à l'évolution de la situation actuelle.

Le programme environnemental et préservation des sites naturels, point essentiel au maintien de la qualité de vie des milhautois, sera maintenu.

PARTIE IV - LES BUDGETS ANNEXES

La ville possède 2 budgets annexes pour 2020 :

Le budget « vente de caveaux »

Le budget « parvis du gymnase »

BUDGET VENTES DE CAVEAUX

Bilan des ventes au 31 décembre 2020 :

11 caveaux 2 places

4 caveaux 4 places

Disponible à la vente au 31 décembre 2020 :

20 caveaux 2 places

8 caveaux 4 places

PERMIS D'AMENAGER LE PARVIS DU GYMNASE

Les opérations sont aujourd'hui terminées et clôturées

CONCLUSION

L'année 2020, du fait du COVID, la mise entre parenthèse de la vie communale, scolaire, petite enfance, culturelle et festive pendant plusieurs semaines (tout en maintenant les services indispensables), la difficile programmation des manifestations, fut une année délicate.

De nombreux facteurs exceptionnels ont bousculé la gestion normale de la commune.

Malgré tout, la Municipalité, ses agents et ses élus ont réussi à maintenir le service aux milhautois, relayer les informations nécessaires, tout en pensant au bien être de chacun.

Même si 2021 se présente comme une année de début de « dénouement » face à cette crise économique et sanitaire, il n'en reste pas moins que nous devons malheureusement continuer à établir des hypothèses.

La priorité sera toujours de maintenir un service de qualité, assurer la sécurité de chaque milhautois, garantir à travers une gestion rigoureuse et honnête, engager les actions nécessaires à mener dans chaque domaine.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021 - Ville de Milhau - 18 mars 2021

Application agréée E-signature.com

21_RP-030-213001696-20210318-DEL_2021_03

Cependant, nous souhaitons commencer la réalisation de notre programme, et tenir nos engagements.

Nous continuerons à poursuivre nos actions de proximité qui répond aux besoins des milhaudois, aux enjeux territoriaux et sociaux, nous nous investirons encore dans la réussite scolaire de nos enfants et apporterons notre soutien aux personnes âgées et fragiles.

Notre politique d'investissement dans les projets reste intacte avec pour but la préservation de la qualité de vie, en priorisant la finalisation des projets déjà engagés.

Notre politique de gestion rigoureuse et de contrôle de la fiscalité se poursuivra pour trouver chaque levier d'économie pour dégager des marges de manœuvre nécessaires aux actions à mener.

La municipalité réaffirme une nouvelle fois sa volonté de maintenir les taux de fiscalité cette année encore.

Comme depuis des années, chaque opération de la plus petite à la plus importante, fera l'objet d'une recherche de subvention afin de diminuer le coût de chaque dépense et investissement.

Elle sera à l'écoute des attentes des milhaudois et ouvertes aux propositions visant à agréments la qualité de vie de chacun.

Notre volonté d'agir pour le bien-être et dans l'intérêt des milhaudois est toujours intacte. Nous agirons ensemble, tous les jours.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021 - Ville de Milhaud - 18 mars 2021

Application agréée E-topline.com

21_RP-030-213001696-20210318-DEL_2021_03